



Ville d'Anduze

Département du Gard

Porte des Cévennes

ANDUZE le 12 Décembre 2022,

Affaire suivie par Henri LACROIX

h.lacroix@mairie-anduze.fr

Ami(e)s jardinier(e)s,

Nous vous invitons à nous retrouver le 21 Décembre 2022, Salle JEURY à 18 heures.

Ordre du jour :

- Bilan de l'année 2022.
- Perspectives pour 2023.
- Organisation de la reprise des parcelles à la location : Rappel du courrier de Novembre :
 - **Durant les mois de Novembre et Décembre il faudra soit :**
 - Soit reconduire la location de sa parcelle (voir la procédure).
 - Soit la céder par simple courrier en demandant la restitution de la caution (RIB).
 - Soit, pour les nouveaux jardiniers, faire la demande d'en louer une.
 - **Rappel des Tarifs :**
 - 25€ de caution pour les nouveaux jardiniers uniquement, caution que nous sommes tenus d'encaisser (règle de comptabilité), mais que nous restituerons avec la cession de la parcelle.
 - 15€ pour 50 m² (nouveaux jardiniers et ceux qui détenaient déjà cette surface).
 - 10€ pour les allocataires du RSA (pièce justificative)
 - 30€ pour les anciens jardiniers qui disposaient déjà de 100m².
 - **Documents à produire :**
 - Signer le règlement des jardins communaux (nouveaux jardiniers).
 - Remplir la fiche d'inscription 2022 (pour tout le monde).
 - Fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile (pour tout le monde).
 - S'acquitter de la location annuelle (pour tous).

et de la caution pour les nouveaux jardiniers par (deux chèques séparés à l'ordre du Trésor public de préférence)
- Questions diverses.

En attendant de se retrouver en direct,
Cordialement,

Henri LACROIX
Adjoint au Maire en charge de
l'Education des Sports et des
Associations

Rémi SAYROU
Conseil Municipal
Délégué aux jardins communaux